



# L'En'robé

*Bulletin d'information des salariés des cabinets d'avocats n°180*

## **Retraite, salaires, égalité salariale: rien ne va plus**

Depuis plusieurs semaines, des mobilisations inédites ont lieu contre le projet de réforme des retraites, les femmes sont les premières victimes de ce projet injuste et dangereux. Certaines associations féministes et la CGT le dénoncent et demandent son retrait car il va pénaliser particulièrement les femmes :

### ➤ **La prise en compte de toute la carrière au lieu des 25 meilleures années**

Les périodes de temps partiel, d'interruption pour charges familiales ou de chômage ne pourront plus être neutralisées et feront baisser le montant des pensions. 40% des femmes partent aujourd'hui avec une carrière incomplète. Le temps des femmes est encore très différent de celui des hommes : ce sont elles qui limitent leur activité pour élever les enfants ou s'occuper des personnes dépendantes.

Le gouvernement confirme toujours plus les reculs sur les droits familiaux et les pensions de réversion.

### ➤ **Les pensions de réversion**

Elles bénéficient à 90% de femmes et ne seraient plus accessibles à 55 ans mais seulement à l'âge de départ en retraite. Les couples divorcés n'y auraient plus accès.

### ➤ **Les majorations de 8 trimestres par enfant**

Elles seront supprimées. La bonification de 10% pour les parents de plus de trois enfants serait supprimée. A la place, une majoration au choix de 5% au choix des deux parents pour chaque enfant. Les projections ont montré que la quasi-totalité des mères y perdraient, y compris celles qui n'ont qu'un ou deux enfants. Pour répondre aux critiques de certains, Edouard Philippe a annoncé une majoration de 2% supplémentaires pour les parents de plus de 3 enfants, au choix du père et de la mère. Malgré cela, la perte par rapport à la situation actuelle serait toujours très importante pour les familles de plus de 3 enfants.

Le maintien de la validation des périodes d'interruption pour élever des enfants n'est acquis que pour les familles de plus de 3 enfants, et sans préciser le nombre de points qui seraient validés.

### ➤ **La carrière**

Après la prise en compte de toute la carrière au lieu de 25 dernières années, les périodes de temps partiel et d'interruption pour charges familiales se paieront cash. Il faudra travailler plus longtemps. Pour les femmes, qui ont des carrières plus courtes que celles des hommes, c'est à l'évidence, très pénalisant.

**POUR LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LE DROIT DES FEMMES  
LE 8 MARS 2020, PARTICIPONS A L'ENSEMBLE DES MANIFESTATIONS !**

**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit  
d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « *Avocats* »**

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**